

## Modalités de participation à l'Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2021

Mode de participation retenu 2 moyens au choix	Options	Actionnaires au nominatif pur ou administré	Actionnaires au porteur	Observations
1 - Utilisation du Formulaire Unique de Participation, ci-après le « Formulaire Unique » <sup>1</sup>	Voter sur la résolution unique par correspondance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Noircissez</b> la case « <b>JE VOTE PAR CORRESPONDANCE</b> » du Formulaire Unique ;</li> <li>• <b>Suivez</b> les instructions mentionnées sur le Formulaire Unique ;</li> <li>• <b>Ne remplissez</b> aucune autre case du Formulaire Unique ;</li> <li>• <b>Datez et Signez</b> dans le cadre « <b>DATE ET SIGNATURE</b> » prévu à cet effet ;</li> <li>• <b>Retournez</b> le Formulaire Unique à CACEIS Corporate Trust<sup>2</sup>, à l'aide de l'enveloppe T jointe à la brochure de convocation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Noircissez</b> la case « <b>JE VOTE PAR CORRESPONDANCE</b> » du Formulaire Unique ;</li> <li>• <b>Suivez</b> les instructions mentionnées sur le Formulaire Unique ;</li> <li>• <b>Ne remplissez</b> aucune autre case du Formulaire Unique ;</li> <li>• <b>Datez et Signez</b> dans le cadre « <b>DATE ET SIGNATURE</b> » prévu à cet effet ;</li> <li>• <b>Retournez</b> le Formulaire Unique à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de vos titres.</li> </ul>	<p>Le Formulaire Unique dûment rempli et signé, <b>accompagné de l'attestation d'inscription en compte pour les actionnaires au porteur</b>, doivent impérativement parvenir à CACEIS Corporate Trust<sup>2</sup>, au plus tard le <b>mardi 25 mai 2021</b>.</p> <p><b>Le Formulaire Unique ne doit être envoyé en aucun cas directement à la société LVMH.</b></p>
	Donner pouvoir au Président de l'Assemblée générale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Noircissez</b> la case « <b>JE DONNE POUVOIR AU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE</b> » du Formulaire Unique ;</li> <li>• <b>Ne remplissez</b> aucune autre case du Formulaire Unique ;</li> <li>• <b>Datez et Signez</b> dans le cadre « <b>DATE ET SIGNATURE</b> » prévu à cet effet ;</li> <li>• <b>Retournez</b> le Formulaire Unique à CACEIS Corporate Trust<sup>2</sup>, à l'aide de l'enveloppe T jointe à la brochure de convocation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Noircissez</b> la case « <b>JE DONNE POUVOIR AU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE</b> » du Formulaire Unique ;</li> <li>• <b>Ne remplissez</b> aucune autre case du Formulaire Unique ;</li> <li>• <b>Datez et Signez</b> dans le cadre « <b>DATE ET SIGNATURE</b> » prévu à cet effet ;</li> <li>• <b>Retournez</b> le Formulaire Unique à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de vos titres.</li> </ul>	<p>Le Formulaire Unique dûment rempli et signé, <b>accompagné de l'attestation d'inscription en compte pour les actionnaires au porteur</b>, doivent impérativement parvenir à CACEIS Corporate Trust<sup>2</sup>, au plus tard le <b>mardi 25 mai 2021</b>.</p> <p><b>Le Formulaire Unique ne doit être envoyé en aucun cas directement à la société LVMH.</b></p>

<sup>1</sup> Si vous êtes actionnaire au nominatif pur ou administré, vous recevrez le Formulaire Unique par voie postale avec la brochure de convocation ; si vous êtes actionnaire au porteur, le Formulaire Unique est accessible sur le site internet de la Société [www.lvmh.fr](http://www.lvmh.fr) (rubrique Actionnaires / Evénements / Assemblée générale du 28 mai 2021) ou peut être obtenu auprès de l'intermédiaire financier qui assure la gestion de vos titres ou sur demande écrite auprès de CACEIS Corporate Trust, Service Assemblées Générales Centralisées, 14, rue Rouget de Lisle – 92862 Issy- les- Moulineaux Cedex 9, **au plus tard le samedi 22 mai 2021**.

<sup>2</sup> CACEIS Corporate Trust, Service Assemblées Générales Centralisées, 14, rue Rouget de Lisle – 92862 Issy- les- Moulineaux Cedex 9.

Mode de participation retenu 2 moyens au choix	Options	Actionnaires au nominatif pur ou administré	Actionnaires au porteur	Observations
	<p>Donner pouvoir à votre conjoint, à votre partenaire de Pacs, à un autre actionnaire de la société LVMH ou à toute autre tierce personne physique ou morale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Noircissez</b> la case « <b>JE DONNE POUVOIR A [.] POUR ME REPRESENTER A L'ASSEMBLEE GENERALE</b> » du Formulaire Unique ;</li> <li>• <b>Complétez</b> l'identité du mandataire ;</li> <li>• <b>Ne remplissez</b> aucune autre case du Formulaire Unique ;</li> <li>• <b>Datez et Signez</b> dans le cadre « <b>DATE ET SIGNATURE</b> » prévu à cet effet ;</li> <li>• <b>Retournez</b> le Formulaire Unique à CACEIS Corporate Trust<sup>2</sup>, à l'aide de l'enveloppe T jointe à la brochure de convocation.</li> </ul> <p>Si vous souhaitez <b>révoquer</b> un mandataire préalablement désigné et, le cas échéant, <b>désigner</b> un nouveau mandataire, <b>transmettez</b> vos instructions par courrier postal <b>envoyé directement</b> à CACEIS Corporate Trust<sup>2</sup> en indiquant le nom de la Société, la date de l'Assemblée, vos nom, prénom, domicile, numéro de compte nominatif, ainsi que les nom, prénom, domicile du mandataire révoqué et, le cas échéant, du nouveau mandataire désigné.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Noircissez</b> la case « <b>JE DONNE POUVOIR A [.] POUR ME REPRESENTER A L'ASSEMBLEE GENERALE</b> » du Formulaire Unique ;</li> <li>• <b>Complétez</b> l'identité du mandataire ;</li> <li>• <b>Ne remplissez</b> aucune autre case du Formulaire Unique ;</li> <li>• <b>Datez et Signez</b> dans le cadre « <b>DATE ET SIGNATURE</b> » prévu à cet effet ;</li> <li>• <b>Retournez</b> le Formulaire Unique, à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de vos titres ;</li> <li>• <b>Demander</b> à votre établissement teneur de compte d'envoyer une confirmation écrite à CACEIS Corporate Trust<sup>2</sup>.</li> </ul> <p>Si vous souhaitez <b>révoquer</b> un mandataire préalablement désigné et, le cas échéant, <b>désigner</b> un nouveau mandataire, <b>notre intermédiaire financier</b> devra transmettre vos instructions à CACEIS Corporate Trust<sup>2</sup> en indiquant le nom de la Société, la date de l'Assemblée, vos nom, prénom, domicile et références bancaires, ainsi que les nom, prénom, domicile du mandataire révoqué et, le cas échéant, du nouveau mandataire désigné, accompagnées de votre attestation de participation.</p>	<p>Pour être prises en compte, vos instructions doivent impérativement parvenir par courrier à CACEIS Corporate Trust<sup>2</sup>, au plus tard le <b>lundi 24 mai 2021</b>.</p> <p><b>Attention</b> : tout mandataire désigné devra impérativement adresser ses instructions de vote en utilisant le Formulaire Unique, au plus tard le <b>lundi 24 mai 2021</b>, à CACEIS Corporate Trust, par courriel à l'adresse suivante : <a href="mailto:ct-mandataires-assemblees@caceis.com">ct-mandataires-assemblees@caceis.com</a>.</p> <p>Pour toute procuration sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable pour tous les autres projets de résolutions.</p> <p><b>Le Formulaire Unique ne doit être envoyé en aucun cas directement à la société LVMH.</b></p>

<sup>2</sup>CACEIS Corporate Trust, Service Assemblées Générales Centralisées, 14, rue Rouget de Lisle – 92862 Issy- les- Moulinaux Cedex 9.

Mode de participation retenu 2 moyens au choix	Options	Actionnaires au nominatif pur ou administré	Actionnaires au porteur	Observations
2 – Utilisation de la plate-forme VOTACCESS	<p>Voter sur la résolution unique par internet</p> <p>OU</p> <p>Donner pouvoir au Président de l'Assemblée générale</p> <p>OU</p> <p>Donner pouvoir à votre conjoint, à votre partenaire de Pacs, à un autre actionnaire de la société LVMH ou à toute autre tierce personne physique ou morale</p>	<p>Vous êtes actionnaire <b>au nominatif pur</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Connectez-vous</b> au site OLIS Actionnaire (<a href="http://www.nomi.olisnet.com">www.nomi.olisnet.com</a>) à l'aide de votre identifiant (rappelé sur le Formulaire Unique envoyé avec la brochure de convocation) et du mot de passe qui vous servent habituellement pour consulter votre compte ;</li> <li>• Une fois connecté(e), cliquez sur le module « <b>Votez par Internet</b> » et vous serez automatiquement dirigé vers la plate-forme VOTACCESS ;</li> <li>• <b>suivez</b> les instructions à l'écran et <b>Transmettez</b> vos instructions.</li> </ul> <p>Vous êtes actionnaire <b>au nominatif administré</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Connectez-vous</b> au site OLIS Actionnaire (<a href="http://www.nomi.olisnet.com">www.nomi.olisnet.com</a>) à l'aide de l'identifiant de connexion rappelé sur le Formulaire Unique envoyé avec la brochure de convocation ;</li> <li>• Une fois connecté(e) <b>suivez</b> les instructions à l'écran afin d'accéder à la plate-forme VOTACCESS<sup>3</sup> ;</li> <li>• <b>Transmettez</b> ensuite vos instructions.</li> </ul>	<p><b>Seuls les actionnaires au porteur dont l'établissement teneur de compte a adhéré à la plate-forme VOTACCESS pourront y avoir accès.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Connectez-vous</b> et <b>identifiez-vous</b> sur le portail internet de votre établissement teneur de compte avec vos codes d'accès habituels ;</li> <li>• <b>Cliquez</b> sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à vos actions LVMH ;</li> <li>• <b>Suivez</b> les indications à l'écran ;</li> <li>• <b>Transmettez</b> ensuite vos instructions.</li> </ul> <p>L'accès à la plate-forme VOTACCESS via le site internet de l'établissement teneur de compte de l'actionnaire pourra être soumis à des conditions d'utilisation particulières définies par cet établissement. En conséquence, si vous êtes intéressés par ce service, nous vous invitons à vous rapprocher de votre établissement teneur de compte afin de prendre connaissance desdites conditions d'utilisation.</p> <p>Si votre établissement teneur de compte n'a pas adhéré à la plate-forme VOTACCESS : vous devez adresser vos instructions par voie postale à l'aide du Formulaire Unique en suivant les instructions décrites ci-dessus<sup>4</sup>.</p>	<p>La plate-forme VOTACCESS sera ouverte à compter <b>du vendredi 7 mai 2021 à 9 heures</b> jusqu'au <b>jeudi 27 mai 2021 à 15 heures</b> (heure de Paris).</p> <p>Afin d'éviter tout engorgement éventuel de la plate-forme VOTACCESS, nous vous recommandons de saisir vos instructions dès que possible.</p> <p>Pour tout problème de connexion, nous invitons les actionnaires au nominatif (pur ou administré) et au porteur si leur établissement teneur de compte a adhéré à la plate-forme VOTACCESS, à contacter CACEIS Corporate Trust, Service Relations Investisseurs, par téléphone au 01.57.78.34.44 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 (heure de Paris) ou par mail à l'adresse suivante : <a href="mailto:ct-contact@caceis.com">ct-contact@caceis.com</a>.</p> <p>Si vous avez voté via la plate-forme VOTACCESS, vous ne devez pas renvoyer votre Formulaire Unique.</p>

<sup>3</sup> Dans le cas où vous ne disposez pas de votre mot de passe, vous devez le demander en cliquant sur le bouton « **mot de passe oublié ou non reçu** ». Suivez alors les instructions affichées à l'écran pour obtenir votre mot de passe de connexion.

<sup>4</sup> Si vous êtes actionnaire au porteur, que votre établissement teneur de compte n'a pas adhéré à la plate-forme VOTACCESS et que vous souhaitez révoquer un mandataire préalablement désigné, vous devrez envoyer un courriel à l'adresse électronique : [ct-mandataires-assemblees@caceis.com](mailto:ct-mandataires-assemblees@caceis.com), comprenant obligatoirement le nom de la Société, les nom, prénom, domicile et références bancaires complètes du mandant ainsi que les nom, prénom et domicile du mandataire. Vous devrez obligatoirement demander à votre établissement teneur de compte d'envoyer une confirmation écrite à CACEIS Corporate Trust, Service Assemblées Générales Centralisées, 14 rue Rouget de Lisle – 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9, au plus tard le **lundi 24 mai 2021**. Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.